



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 103367

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question des PPRE (programmes personnalisés réussite éducative). Les PPRE, destinés aux élèves en difficulté, mesure phare du ministre Fillon, devaient être généralisés. À l'heure actuelle cette mesure ne semble pas répondre à des critères d'extension. Aussi, il lui demande s'il compte respecter les engagements pris sur la mise en place des PPRE et, en particulier, sur leur généralisation.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 prévoit que les élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences puissent bénéficier, à tout moment de leur scolarité, d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Le PPRE constitue ainsi une aide à la progression dans l'acquisition du socle commun. Prenant appui sur les résultats de l'expérimentation menée durant l'année scolaire 2005-2006, une circulaire a été publiée au B.O. n° 31 du 31 août 2006, assortie d'un rectificatif au B.O. n° 32, du 7 septembre 2006, qui précise les modalités de mise en oeuvre des PPRE tant à l'école qu'au collège. Elle définit le concept même de programme personnalisé de réussite éducative ainsi que les élèves concernés ; elle précise ensuite les modalités de ce travail d'équipe associant l'élève et sa famille, la formalisation du programme et enfin le calendrier de mise en oeuvre. La circulaire sera complétée par deux guides, l'un pour l'école, l'autre pour le collège, à destination des équipes éducatives, en cours de publication sur le site ÉDUSCOL du ministère. Cet ensemble accompagne la généralisation progressive de la mise en oeuvre des PPRE qui, pour la rentrée 2006-2007, débute prioritairement en classes de CP, CE1 et sixième.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103367

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9496

Réponse publiée le : 2 janvier 2007, page 133